

## **DECISION DU MAIRE**

*Objet : Restauration collective – 2022-2024 – Notification de la prestation « mise à disposition d'un véhicule pour la livraison des repas dans les cuisines satellites »*

Le Maire,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2123-1-3 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis n°ECOM1831822V du 31 mars 2019 ayant pour objet la définition des services spécifiques pouvant être passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération du 9 juin 2020 et notamment son alinéa 4 aux termes duquel le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret,

Vu la décision n°77/2021 du 20 décembre 2021, portant attribution du marché de restauration collective à la Société SFRS – SODEXO Education, 6 rue de la Redoute à Guyancourt (78043) pour les bordereaux de prix unitaires relatifs aux prix des repas et goûters ainsi que pour le bordereau de prix forfaitaire d'accompagnement à l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale, mais excluant temporairement le bordereau de prix forfaitaire pour la mise à disposition d'un véhicule de livraison des repas dans les cuisines satellites, cette prestation nécessitant des études complémentaires,

Vu la proposition de véhicule propre présentée par le titulaire du marché, de mise à disposition d'un véhicule de type fourgonnette fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC), ce type de véhicule n'existant pas en version électrique,

Considérant les modalités de mise à disposition d'un véhicule dédié à la livraison des repas dans les cuisines satellites du marché notifié n°2021-9104619-003 à la Sté SFRS – SODEXO Education et notamment le bordereau de prix forfaitaire produit le 23 novembre 2021, dans le cadre de la consultation engagée,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

De notifier à la Société SFRS – SODEXO Education, 6 rue de la Redoute à Guyancourt (78043), la réalisation de la prestation « mise à disposition d'un véhicule pour la livraison des repas dans les cuisines satellites », conformément au bordereau de prix ci-dessous :

Bordereaux des prix forfaitaires :

- Mise à disposition d'un véhicule pour la livraison des repas en liaison chaude dans les cuisines satellites, à raison de 17 400 € HT/an soit 18 357 € TTC/an (TVA 5.5%), à compter de l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale,

**ARTICLE 2 :**

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.

Fait à Ollainville, le 30 juin 2022,

Le Maire,  
  
  
Jean-Michel GIRAUDEAU